	PRECAUTIONS D'HYGIENE ET PRISE EN CHARGE DE RESIDENTS PRESENTANT DES SYMPTÔMES DU COVID-19 AU COMPLEXE DE LA VARENNE		
	<u>Destinataires</u> : l'ensemble des professionnels de l'APSA intervenant au Complexe de la Varenne.		
	Rédacteur : G. PIONNEAU	Vérificateur : J.POLISSET	Approbateur : P. HUELVAN

ANNULE ET REMPLACE LA PROCEDURE DU 09/04/2020

1. Objet

Ce protocole a pour objet de décrire les mesures d'hygiène applicables dans les zones de confinement du Complexe de la Varenne dédiée à l'accueil des résidents porteurs du COVID-19.

2. Champ d'application

Cette procédure est applicable à l'ensemble des professionnels intervenant dans la zone de confinement COVID-19 du Complexe de la Varenne.

3. Description

3.1 Conditions de transfert d'un résident en zone de confinement

Dans chaque établissement, les 3 premiers résidents chez lesquels des symptômes évocateurs du COVID-19 (fièvre ou sensation de fièvre et/ou signes de difficultés respiratoires de type toux ou essoufflement) apparaîtraient, bénéficieront du test de dépistage.

- En attendant la confirmation du test et dès l'apparition de symptômes évocateurs du COVID-19, le résident est isolé dans sa chambre individuelle,
- Lui faire porter un masque chirurgical et lui faire se laver les mains,
- Les contacts sont limités à un ou deux professionnels maximum (soignants ou référent) :
 - o en respectant le lavage strict des mains ou par solution hydro-alcoolique en sortant de la chambre,
 - o en portant un masque chirurgical, une blouse ou combinaison de protection, un tablier (si aide à la toilette ou au repas), des lunettes de protection, des gants
- Les repas et les soins se déroulent en chambre.

Dès lors que la contamination du résident au COVID-19 est confirmée :

- Organiser le transfert du résident à pied ou en fauteuil roulant dans la zone de confinement identifiée
 - o En lavant les mains du résident avant son départ,
 - o En maintenant impérativement le port du masque pour le résident,
 - o En veillant à ne pas croiser d'autres résidents ou professionnels sur le trajet,
 - o En évitant que le résident touche des surfaces (mains courantes, poignées de porte...),

**En cas d'interrogations sur l'application de cette procédure, et pour toutes questions sur la zone de confinement, il est possible de contacter
Julie POLISSET au 06 82 02 79 37**

- En emportant quelques vêtements (qui seront entretenus en zone de confinement) et effets personnels.

3.2 Conditions d'hébergement en zone de confinement pour le résident

- L'entrée du résident en zone de confinement se fera par la porte de secours (à côté de la chambre n°6). Il sera accueilli dans la chambre par la personne présente dans la zone COVID (15 jours).
- Installer le résident en chambre individuelle. Il y restera toute la durée du confinement.
Dans la mesure du possible, éviter les déplacements du résident dans les parties communes du bâtiment.
- Faire appliquer au maximum les gestes barrières (lavage de mains régulier, utilisation de mouchoirs à usage unique, éternuer ou tousser dans le coude),
- Prévoir les repas et toutes les autres activités en chambre.

3.3 Equipements des professionnels

A l'entrée du bâtiment, une zone inaccessible pour les résidents = « zone tampon » permet aux professionnels de s'équiper (cf. plan).

Le matériel suivant est mis à disposition sur le bâtiment HAWAÏ :

- Masques
 - Quand il est porté par le malade : évite la transmission du virus par gouttelettes,
 - Quand il est porté par le soignant : évite la transmission du virus par gouttelettes lors des faces à faces avec le malade et évite la transmission manuportée le reste du temps.
- Blouses jetables, lavables ou combinaison de travail
 - Permet de protéger la tenue et les avant-bras ce qui facilitera l'hygiène des mains.
- Tablier imperméable à usage unique
 - Il protège la tenue de toutes les projections : gouttelettes de salive, crachats, autres produits biologiques lors des contacts rapprochés avec le malade.
- Lunettes ou masques de protection
 - Protège de la transmission par gouttelettes lors des faces à faces avec le malade,
 - Protège de la transmission manuportée le reste du temps.
- Gel hydro-alcoolique
 - Produit virucide : à utiliser sur des mains non visiblement souillées,
 - Le lavage des mains au savon reste une mesure de prévention efficace car il permet en plus d'éliminer les souillures.
- Gants à usage unique
 - A utiliser lors des soins ou lors des contacts rapprochés avec le malade (toilette, aide au repas) pour éviter la transmission avec des liquides biologiques,
 - A porter au-dessus de la blouse ou de la combinaison de sorte à ne pas laisser de peau à découvert,
 - Le port de gants ne remplace pas l'hygiène des mains. Les gants ne peuvent pas être désinfectés.

**En cas d'interrogations sur l'application de cette procédure, et pour toutes questions sur la zone de confinement, il est possible de contacter
Julie POLISSET au 06 82 02 79 37**

- Sac hydrosoluble pour l'évacuation du linge contaminé.

3.4 Circuit du professionnel dans la zone

Ce circuit est impératif pour chaque professionnel qui travaille dans la zone de confinement (cf. plan),

Le circuit inverse est à proscrire

1- Entrée par la chambre 1 :

- Utiliser une Solution Hydro-Alcoolique,
- Mettre une tenue personnelle de travail (haut, bas, chaussure) spécifique,
- Mettre ses vêtements personnels de trajet dans l'armoire,
- Prendre connaissance de l'affichage,
- Mettre un masque chirurgical,
- Mettre une blouse ou une combinaison par-dessus ses vêtements,
- Tous les effets personnels restent dans la chambre n°1.
- Entrée dans la zone tampon.

Le port d'une charlotte sur les cheveux n'est pas obligatoire. L'objectif serait de protéger la chevelure des projections et permettra de ne pas se toucher les cheveux. En l'absence de charlotte, il est conseillé à chaque professionnel de travailler avec un foulard sur la tête.

L'utilisation de sur chaussures est à éviter. En effet, leur pose et leur retrait est un risque de contamination des mains. De plus, elles ne sont pas utiles à la protection des professionnels et à la maîtrise de la diffusion des virus dans l'environnement. Il est conseillé à chaque professionnel de travailler avec des chaussures spécifiques à la zone de confinement.

2- Passage en zone de confinement

- Utiliser une Solution Hydro-Alcoolique,
- Mettre un masque FFP2, ou à défaut, un masque chirurgical,
- Mettre des lunettes ou un masque de protection.

3- Entrée dans la chambre des résidents

- Laver ses mains,
- Mettre un tablier plastique à usage unique par-dessus la blouse ou la combinaison,
- Mettre des gants à usage unique,
- Mettre une charlotte ou travailler avec un foulard sur la tête (facultatif : l'objectif serait de protéger la chevelure des projections et permettrait de ne pas se toucher les cheveux),
- Faire porter au résident un masque chirurgical lors du soin ou de l'accompagnement en chambre, s'il ne le porte pas en continu dans la journée,
- Demander au résident de se laver les mains au savon ou avec un gel hydro-alcoolique.

4- A la sortie de la chambre

- Si souillure, changer le tablier et mettre le sale dans poubelle/carton jaune DASRI situé à la sortie de la chambre, sinon conserver le même,
- Jeter les gants dans le carton jaune DASRI situé à la sortie de la chambre,
- Se désinfecter les mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique ou effectuer un lavage des mains au savon.

En cas d'interrogations sur l'application de cette procédure, et pour toutes questions sur la zone de confinement, il est possible de contacter

Julie POLISSET au 06 82 02 79 37

- 5- Passage de la zone de confinement à la zone tampon :
- Mettre un masque chirurgical (vous pouvez garder le même masque FFP2 sur la durée de votre temps de travail. Il reste sur la zone de confinement).
 - Les lunettes de protection ou masque visière sont désinfectées à l'alcool ménager. Elles restent sur la zone de confinement.
- 6- Sortie du bâtiment, par la chambre n°1
- Les lunettes / masque visière sont désinfectés à l'alcool ménager dans la douche de la chambre n°2,
 - Les masques et blouses ou combinaisons à usage unique sont jetés dans poubelle/carton jaune DASRI (cf. notice d'utilisation) dans la douche de la chambre n°2.
 - Les blouses lavables et les tenues des professionnels sont entreposées dans un sac hydrosoluble à l'entrée de la chambre n°1 (côté « Zone tampon »),
 - Se doucher, désinfecter la douche, se changer (reprise de la tenue de trajet), et sortir par les escaliers de la chambre n°1.

Tout au long de la journée
Éviter de se toucher le visage et les cheveux
(Même en cas de port de charlotte)

Renouveler régulièrement le lavage des mains
Ou la désinfection à l'aide d'une solution hydro-alcoolique

Aérer régulièrement les pièces

3.5 Nettoyage de la chambre

Le nettoyage et la désinfection des chambres sont faits par les professionnels qui travaillent dans la zone de confinement.

Equipements pour réaliser le nettoyage

- Blouse à usage unique,
- Gants à usage unique,
- Masque chirurgical,
- Lunettes de protection.

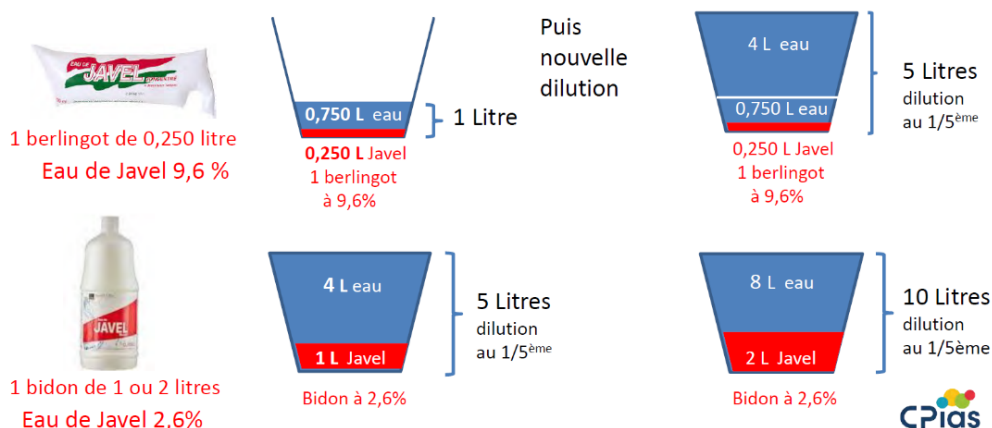
Matériel de nettoyage

- Préférer l'utilisation de chiffonnettes/bandeaux de lavage à usage unique (à jeter après usage dans poubelle/carton jaune DASRI). Si utilisation de chiffonnettes/bandeaux de lavage réutilisables : les laver à 60°C,
- Ne pas utiliser un aspirateur pour les sols,
- Ne pas utiliser de produits pulvérisant,
- Utiliser un produit nettoyant neutre (Cf. Fiche de produits dans classeur de procédures) :
 - o Surfaces / Matériel : Produit désinfectant alimentaire ARGOS Carelys,
 - o Sol : Nettoyant sur odorant C'SIMPLE,
 - o Sanitaire : Nettoyant détartrant désinfectant ORAPI,
- Désinfecter à l'eau de javel (on désinfecte toujours une surface propre).

En cas d'interrogations sur l'application de cette procédure, et pour toutes questions sur la zone de confinement, il est possible de contacter
Julie POLISSET au 06 82 02 79 37

Procédure de nettoyage quotidien

- Aérer la pièce,
- Nettoyer les sols et les surfaces avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent,
- Rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage,
- Laisser sécher,
- Désinfecter les sols et surface à l'eau de javel diluée avec un bandeau de lavage différent des deux précédents selon les dilutions suivantes :



3.6 Prise en charge de la vaisselle

- Les repas sont pris en chambre,
- La vaisselle est jetable, jetée dans les poubelles DASRI présentes dans le couloir de la zone de confinement.
- Si vaisselle lavable :
 - o La vaisselle est déposée dans la cuisine, dans un bac avec de l'eau de javel diluée, faire tremper 30mn,
 - o Le personnel équipé de gants prend en charge la vaisselle,
 - o La vaisselle est nettoyée dans un cycle de lavage de 55°C à 60°C.

3.7 Prise en charge du linge

- Le linge sale du résident est entreposé dans sa chambre dans un sac hydrosoluble,
- Les sacs sont regroupés au début du couloir de la zone de confinement (à côté de la porte coupe-feu),
- Les sacs de linge sale des professionnels sont à l'entrée de la chambre n°1 (côté « Zone tampon »),
- La prise en charge du linge se fait dès l'embauche (pas d'entrée en zone de confinement). Le salarié qui prend en charge le linge s'équipe de gants, récupère ces sacs pour les amener dans la buanderie. Il met en route les machines et effectue un nettoyage et une désinfection de la buanderie après chaque remplissage de la machine. Puis précautionneusement, après avoir remis des gants propres, il passe le linge de la machine à laver au sèche-linge. Après séchage, et avec la plus grande propreté, il entrepose le linge propre des professionnels (sorti du sèche-linge, dans un sac plastique propre) à l'entrée de la chambre n°1 (côté « Zone

**En cas d'interrogations sur l'application de cette procédure, et pour toutes questions sur la zone de confinement, il est possible de contacter
Julie POLISSET au 06 82 02 79 37**

propre »). Il entrepose ensuite le linge propre des résidents dans la chambre n°2 avant un prochain retour dans les chambre des résidents.

- Nettoyage en machine pendant au moins 30 minutes à 60°C. Pour le linge délicat, privilégier une température inférieure (40°C) en cycle long avec une lessive désinfectante.
- S'agissant du changement des draps du lit : ne pas secouer le linge et ne pas le plaquer contre soi.

Les draps sont fournis et entretenus par ELIS. Les mettre dans des sacs hydrosolubles et les déposer dans le sac en tissu orange ELIS retourné (à l'envers), devant la porte de secours - (ramassage hebdomadaire par ELIS).

Pour la traçabilité, se référer à la procédure spécifique.

Cf. classeur de procédures :

« Procédure de gestion du linge plat en zone de confinement »

« Gestion du linge contaminé »

« Tableau d'enregistrement des quantités de linge utilisées »

3.8 Prise en charge des déchets

Cf. classeur de procédures :

« Procédure d'élimination des DASRI en zone de confinement »

« Gestion des déchets DASRI »

« Collecte des déchets DASRI »

Des poubelles / cartons jaunes DASRI sont mis à disposition dans le couloir de la zone de confinement, à l'entrée des chambres pour éliminer les déchets contaminés et les équipements à usage unique (+ un dans la douche de la chambre n°2).

Toutes les poubelles/cartons jaunes DASRI sortent au bout du couloir par la porte de secours. Les poubelles/cartons jaunes DASRI doivent être entreposés dans le container ELIS à l'extérieur du bâtiment.

Pour la traçabilité, se référer à la procédure spécifique.

3.8 Organisation de travail

10 salariés travaillent au sein de cette unité selon un planning défini (le nombre d'intervenant peut évoluer en fonction des résidents présents).

Un salarié extérieur à la zone de confinement assure l'approvisionnement de l'alimentation. Il dépose les repas devant la porte d'entrée du bâtiment.

Mission des salariés qui travaillent dans la zone :

- Accompagnement des résidents : toilette, repas, soins, traitement, activités, communication, etc.,
- Entretien des locaux : la zone de confinement est entretenue par les professionnels de jour, la zone tampon est entretenue par les SNQ (nettoyage et désinfection),
- Entretien du linge,

En cas d'interrogations sur l'application de cette procédure, et pour toutes questions sur la zone de confinement, il est possible de contacter

Julie POLISSET au 06 82 02 79 37

- Gestion des déchets,
- Gestion des stocks (SNQ),
- Eventuellement, nettoyage de la vaisselle.

Chaque professionnel garde avec lui le téléphone portable du site.

Le(s) surveillant(s) de nuit reste(nt) dans la zone tampon, équipés, prêts à intervenir.

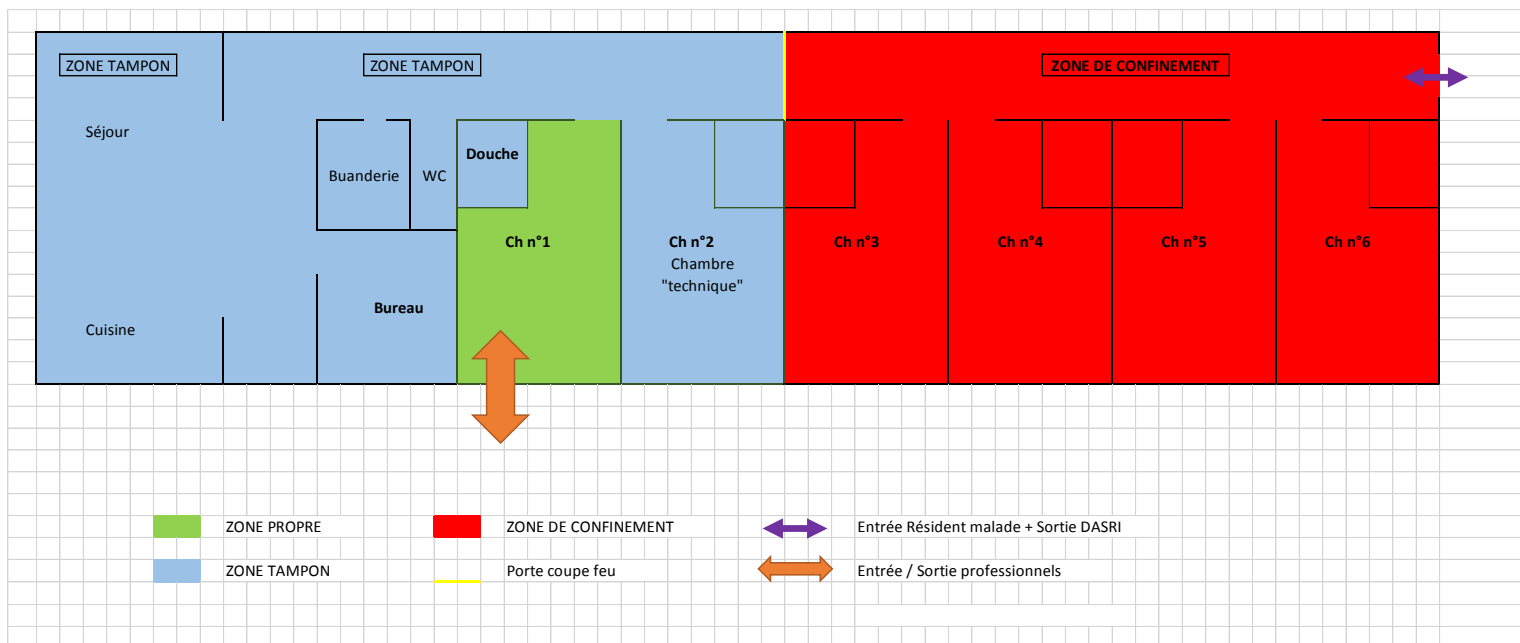
Une trousse de premiers soins est disponible dans la chambre n°2 (pansements, désinfectant, ...).

Les transmissions orales se feront dans la chambre n°1. Les professionnels devront tous respecter les mesures barrières et porter un masque.

Les transmissions écrites se feront sur l'ordinateur du bureau.

Les pauses / alimentation des professionnels se feront en « zone tampon ».

PLAN DE LA ZONE DE CONFINEMENT



En cas d'interrogations sur l'application de cette procédure, et pour toutes questions sur la zone de confinement, il est possible de contacter Julie POLISSET au 06 82 02 79 37